

# LA LOI HPST SUPPRIME L'ORGANISATION DU SECTEUR

## LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE VA TRÈS MAL

Malgré ce constat partagé et repris encore dans le récent rapport MILON au Sénat, aucune perspective n'est proposée. La seule réponse a été la loi du 5 Juillet 2011 sur les soins sans consentement, qui a abouti à la stigmatisation des patients et détourné l'activité des soignants. Les mesures sécuritaires qui en découlent s'appliquent, de fait, à l'ensemble des patients d'un service dont les droits sont spoliés sans garantie, pour la majorité, du recours à un JLD.

Cette loi renforce le recours aux traitements chimiques et à l'isolement au détriment des soins relationnels. **La CGT demande le retrait immédiat de cette loi. Rien ne justifie que le Gouvernement actuel ne le maintienne.** La proposition CGT d'une loi d'orientation, pourtant soutenue par une majorité de professionnels, n'est pas entendue.

Plus grave, il est proposé de dissoudre totalement la politique de santé mentale dans la loi HPST. Celle-ci réforme le code de la santé publique qui ne donne plus de base légale au secteur ni à ses missions. Cette évidence a été totalement masquée par les discours officiels qui se réfèrent toujours à la politique de secteur pour berner les professionnels qui y restent malgré tout attachés.

On ne peut donc pas croire que les territoires de santé et les CHT, même psychiatriques, pourraient préserver un secteur qui n'existe déjà plus juridiquement.

**La CGT avait donc raison de dire que la taille des territoires de santé et leurs objectifs étaient incompatibles avec le secteur qui doit garder une taille humaine**

Les critères de prise en charge et d'accès aux soins, comme la proximité et la continuité, ne sont plus pris en compte au profit des seuls critères financiers. Les services de psychiatrie se trouvent pris en otage par les plans de retour à l'équilibre financier des établissements. La reconnaissance d'une politique et de budgets spécifiques à la psychiatrie est donc totalement en contradiction avec les règles de gestion imposées par la loi HSPST. La défense d'une loi d'orientation pour la psychiatrie est indissociable du retrait de la loi HPST.

# POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE EN PSYCHIATRIE ET DES MOYENS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les professionnels de santé veulent pouvoir exercer leurs métiers correctement en Psychiatrie. La Psychiatrie ne veut plus être sacrifiée.

Sur le plan national, ces dernières années, les malades psychiatriques ont été assimilés systématiquement à des personnes dangereuses et violentes. Les personnels, par manque de moyens et de formations spécifiques, sont réduits dans l'exercice de leurs professions à devenir des producteurs de soins et de surveillance. Ils attendent des décisions significatives de ce nouveau gouvernement qui rétablissent l'analyse institutionnelle, le travail d'équipe et l'élaboration psychologique autour des patients et de leur souffrance.

## Ce serait un premier signe pour redonner de la confiance

La CGT veut apporter son témoignage sur les difficultés récurrentes dans les services et hôpitaux accueillant les patients psychiatriques, en région PACA, mais aussi dans toute la France, à travers :

- > des plans de restructuration et regroupements de services, d'hôpitaux.
- > des mises sous tutelle ou des plans de redressement financiers pour un retour à l'équilibre entraînant des conséquences graves sur les conditions de travail des personnels et d'offre de soins pour la population.
- > des autorités régionales de santé (ARS) qui restent sourdes aux demandes d'audience et de réponses des représentants des personnels, appliquant les mêmes règles d'austérité qu'avant le changement de gouvernement ; loi HPST, dite Bachelot, Budget de l'Assurance Maladie (PLFSS) inférieur aux besoins de soins de la population, éloignement des lieux de prise en charge etc...
- > Transfert passif vers le privé, le médico-social, voire le social.

## La CGT a des propositions et veut être entendue par la Ministre de la Santé et en région :

- Arrêt immédiat des restructurations et fusions d'hôpitaux et des services.
- Résorption de l'endettement des Hôpitaux et rachat des emprunts toxiques par la Banque Publique d'Investissement. Fin des taxations sur les salaires et exonération de la TVA sur les Hôpitaux.
- Un plan Emploi Formation Qualification répondant à la prise en charge en psychiatrie et un budget spécifique pour le secteur en concertation avec les représentants du personnel.
- Reconnaissance de la pénibilité pour tous les personnels du secteur sanitaire, social et médico-social avec le rétablissement immédiat pour tous les infirmiers-es du droit à la retraite à 55 ans et son élargissement aux éducateurs en psychiatrie.
- Augmentation des salaires.
- Arrêt de l'expérimentation de médiateurs de santé.
- Suppression de tous les ordres, notamment l'Ordre Infirmier. Les Infirmiers-es ont déjà leurs instances hospitalières et leurs propres représentants syndicaux. Même gratuit, l'Ordre, ils n'en veulent pas.
- Mise en œuvre d'une loi d'orientation pour la psychiatrie.

# POUR

# une psychiatrie de secteur MODERNE et RÉNOVÉE



FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris - Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 55 82 87 71 - Fax : 01 55 82 87 75 - E-mail : lutt@san@cgtsa.org

## BULLETIN D'ADHÉSION

À remettre à un-e syndiqué-e de votre connaissance  
ou à envoyer à la **CGT** 263, rue de Paris - Case 538  
93515 MONTREUIL Cedex



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Établissement : .....

# STOP AU DÉMANTÈLEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ



## POUR UNE PSYCHIATRIE DE SECTEUR MODERNE et RÉNOVÉE

La CGT agit pour défendre une psychiatrie de qualité qui répond à l'ensemble des besoins de la population.

### Ensemble :

- > **Poursuivre l'exigence** d'une psychiatrie innovante, répondant aux besoins dans tous les territoires.
- > **Mettre l'hôpital public au centre** pour développer la psychiatrie de secteur, pivot du système de prise en charge,
- > **Stopper les transferts** vers le médico-social,
- > **Combattre les réformes successives** qui ont été menées et les politiques actuelles qui accélèrent le démantèlement de notre système de santé et de protection sociale : abrogation de la loi HPST, abrogation de la loi du 5 Juillet 2011.
- > **Redonner du sens au travail et stopper la dégradation** de la qualité des soins induite principalement par la destruction de l'emploi et la non prise en compte de l'augmentation des besoins de la population.
- > **Stopper les restructurations et fusions d'hôpitaux** et de services.

**UN GRAND SERVICE PUBLIC DE SANTÉ EN PSYCHIATRIE N'EST PAS UN COÛT mais au contraire, il est producteur de richesses et CRÉATEUR D'EMPLOIS.**



## 6 propositions CGT pour améliorer notre quotidien professionnel hebdomadaire

1. **Abroger la loi HPST qui met en place les ARS** pour défaire la sectorisation et organiser la Psychiatrie en territoires de Santé Mentale dans lesquels sont favorisés les GCS (Groupements de Communauté Hospitalière), le transfert du soin vers le médico-social et le privé lucratif.
2. **Abroger la loi du 5 juillet 2011 (Loi sécuritaire) qui place la seule contrainte au centre du soin.** Cette loi modifie le travail des soignants dans ses fondements, dans ses représentations. Le soignant devient un « maton » et aggrave leurs conditions de travail.
3. **Revenir à une formation en soins infirmiers** avec plus d'heures pour l'enseignement en psychiatrie et les Sciences Humaines. Réforme de la formation actuelle = proposition d'une formation de 3 ans en « tronc commun » plus une année de spécialisation (conserver l'objectif LMD).
4. **Refuser le projet D.P.C.** (Développement Professionnel Continu), qui oblige les soignants à se former à partir des orientations fixées par les décideurs sans tenir compte de leurs désirs et de leurs projets personnels.
5. **Refus de la précarité et de ses effets délétères** sur la vie privée des personnels et donc refus de l'utilisation des CDD comme variable d'ajustement dans le travail soignant ; fin des CDD sur des postes vacants budgétés.
6. **Refus de tous les ordres paramédicaux** (ordre infirmier...).

## PROPOSITIONS DE LA CGT POUR DES SOINS DE QUALITÉ EN PSYCHIATRIE

La réduction des coûts engendre une déqualification et un glissement de tâches en psychiatrie.

- > **La CGT exige une formation initiale** prenant en compte la spécificité du soin en psychiatrie (personnel médical et soignant).
- > **Exige que la psychanalyse** conserve une place dans la recherche universitaire et nos pratiques de soins.
- > **Arrêt de l'expérience des pairs-aidants.**
- > **Abrogation de la loi sur l'ordre infirmier.**
- > **Revalorisation salariale en rapport avec les qualifications** et rattrapage de la perte de pouvoir d'achat.
- > **(D.P.C.) La formation continue doit rester au libre choix** du salarié et ne pas être confiée aux préconisations de l'ARS.
- > **Maintien des équipes pluridisciplinaires** et de la transmission des savoirs.
- > **Loi-cadre sur les effectifs thérapeutiques** pour garantir les soins.
- > **Maintien de la notion de pénibilité et départ en retraite** à 55 ans pour les infirmiers, et élargissement aux éducateurs ; départ en retraite à 60 ans pour tous.



**En Psychiatrie, la relation est primordiale, elle se construit dans le temps.**

Exercer dans de mauvaises conditions avec la « rentabilité » comme seul objectif est hautement préjudiciable à la qualité des soins prodigués. Comment bien soigner si les acteurs du soin sont eux-mêmes mal soignés, en souffrance, constamment sous pression ?